

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**Municipalité de**

**SAINT-STANISLAS**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES :**

Avis est donné par la soussignée que le conseil municipal entendra le lundi 5 mai 2025 à 19 h 30 une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure est déposée par le requérant, Bernard St-Gelais, pour l'immeuble situé au 11, Chemin du Lac Édén à St-Stanislas, cadastre 5 973 273.

Nature et effets de la dérogation mineure demandée.

Le requérant présente une demande de dérogation mineure dans le but d'autoriser :

- Que la marge de recul avant de l'agrandissement de la résidence soit à 44 pieds de la ligne alors que le règlement exige une marge avant minimal de 50 pieds.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

**DONNÉ, à Saint-Stanislas ce 16<sup>ième</sup> jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq.**



.....  
D.-G. et Greffière-trésorière.

Je, soussignée, Caroline Gagnon, D.-G. et greffière-trésorière résidant à St-Stanislas, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants à savoir, sur les deux tableaux d'affichage ainsi que sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 16<sup>ième</sup> jour du mois d'avril 2025.



.....  
D.-G. et Greffière-trésorière.